

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juillet 2011

---

**RÉPARTITION DES CONTENTIEUX ET ALLÈGEMENT DE CERTAINES PROCÉDURES  
JURIDICTIONNELLES - (n° 3604)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 23

présenté par  
M. Bonnot-----  
**ARTICLE 23**

Compléter l'alinéa 38 par les mots :

« et les mots : « deuxième, troisième et quatrième » sont remplacés par les mots : « quatre derniers ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec la modification de l'article 665 du code de procédure pénale opérée par l'article 25 quinquies du projet de loi.